

Date : AAAA-MM-JJ Dossier PTCI n° : _____

Le Programme territorial de candidature à l'immigration (PTCI) effectue un suivi auprès des employeurs et des employés afin de :

- s'assurer que le Programme fonctionne efficacement;
- veiller à ce que les modalités de l'accord tripartite soient respectées;
- contrôler la qualité du Programme;
- continuer d'améliorer le Programme.

Ce formulaire est un fichier PDF pouvant être rempli en ligne et envoyé par courriel; il peut également être imprimé, rempli à la main et envoyé par la poste ou par télécopieur aux coordonnées suivantes :

Programme territorial de candidature à l'immigration
 Gouvernement du Yukon, Développement économique (F-1)
 C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Courriel : ynp.monitoring@yukon.ca

Les renseignements personnels demandés sont recueillis conformément à l'Accord de collaboration Canada-Yukon sur l'immigration et seront gérés en conformité avec l'alinéa 15(1)c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* aux fins de l'exécution d'un programme. Pour en savoir plus sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements, contactez la Section de l'immigration, par écrit au ministère du Développement économique du Yukon (F-1), C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, ou par téléphone au 867-667-5131 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 5131.

Nom de l'employé		Signature de l'employé	
Nom de l'employeur ou de l'entreprise			
<input type="checkbox"/> Travailleur qualifié	<input type="checkbox"/> Employé stratégique	Date de l'approbation AAAA-MM-JJ	Date de début de l'emploi AAAA-MM-JJ

- 1) Vos **tâches et responsabilités** correspondent-elles à votre description de tâche et au contrat de travail? Oui Non

Commentaires :

- 2a) Vos **heures de travail sont-elles conformes à celles convenues** dans l'accord tripartite? Si non, pourquoi? Oui Non

- 2b) Êtes-vous appelé à faire des **heures supplémentaires**? Si oui, à quelle fréquence? Oui Non

Commentaires :

- 2c) Vos heures supplémentaires sont-elles **rémunérées** conformément à la [Loi sur les normes d'emploi](#)? Oui Non

- 3a) Votre **salaire** est-il conforme aux modalités de l'accord tripartite? Oui Non

- 3b) Toutes les **déductions** sont-elles conformes aux modalités de l'accord tripartite? Oui Non

Commentaires :

- 4) **Pour les candidats venus de l'étranger pour travailler au Yukon :** Votre employeur vous a-t-il remboursé vos frais de voyage? Oui Non

Commentaires :

- 5a) Avez-vous un endroit convenable où habiter? Oui Non
5b) Votre employeur vous a-t-il aidé à trouver un logement convenable? Oui Non

Commentaires :

- 6a) Votre employeur vous a-t-il offert une assurance-maladie pendant vos trois premiers mois de résidence? Oui Non
6b) Après trois mois de résidence, vous êtes admissible au Régime d'assurance-santé du Yukon.
[Avez-vous fait une demande?](#) Oui Non

Commentaires :

- 7a) En général, êtes-vous satisfait de vos conditions de travail? Oui Non
7b) Connaissez-vous vos droits en tant que travailleur? Cochez toutes les cases qui s'appliquent.

- [Travailler au Yukon – Guide pour les travailleurs étrangers – Droits et responsabilités en matière d'emploi](#)
- [Programme Emplois – clés en main](#)
- [Normes d'emploi du Yukon](#)
- [Loi sur la santé et sécurité au travail du Yukon et ses règlements d'application](#)
- [Loi sur les droits de la personne](#)

Commentaires :

- 7c) Avez-vous assisté à une séance d'orientation pour les nouveaux candidats? Si non, pourquoi? Oui Non
7d) Avez-vous convenu d'une entente avec votre employeur ou signé un contrat autre que l'accord tripartite? Si oui, précisez. Oui Non

Commentaires :

8a) Êtes-vous au courant des services d'aide à l'établissement offerts dans votre collectivité (ex. : cours d'anglais ou de français, services gouvernementaux, services d'orientation, services de traduction, etc.)? Oui Non

8b) Avez-vous des questions ou des commentaires au sujet de votre emploi? Oui Non

Commentaires :

8c) Avez-vous d'autres questions ou commentaires? Oui Non

Commentaires :

9a) Avez-vous entrepris le processus de demande de résidence permanente? Si non, pourquoi? Oui Non

Commentaires :

Vous devez présenter votre demande de résidence permanente entre trois et six mois après la signature de l'accord tripartite. Où en êtes-vous dans le processus de demande de résidence permanente?

Commentaires :

9b) Quelle est la date à laquelle vous avez présenté votre demande? AAAA-MM-JJ

Suivi et remarques de l'évaluateur	
Commentaires :	
Examiné par	Date AAAA-MM-JJ

Si vous envoyez ce formulaire par courriel, veuillez suivre les instructions à l'écran.

Prenez soin d'imprimer une copie du formulaire pour vos dossiers, car il se pourrait que vous ne puissiez pas le sauvegarder une fois rempli.